

## Compte-rendu Comité de voisinage n°2 21 novembre 2016

(version complétée le 16/01/2017)

### 1- Introduction :

Rémi FERAUD, Maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, se réjouit de la tenue de cette deuxième réunion du Comité de Voisinage de la Salle de Consommation à moindre risque (SCMR). Cette réunion, première depuis l'ouverture de la salle le 17 octobre dernier, se tient en présence de l'ensemble des acteurs, notamment d'élus du 10<sup>ème</sup> et de Dominique DEMANGEL, élue du 18<sup>ème</sup> arrondissement en charge de la lutte contre la toxicomanie.

En préambule, le Maire précise qu'une prise d'images et de son est effectuée pendant ce Comité par une équipe réalisant un documentaire sur plusieurs mois traitant de l'ouverture de la SCMR : toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les images peut se manifester et le faire savoir.

Avant de traiter précisément des points à l'ordre du jour, il tient à relever que la montée en charge de l'activité de la SCMR s'opère progressivement et sereinement, comme cela avait été envisagé, et que le quartier n'est pas bouleversé par l'ouverture de la SCMR : non pas qu'il n'y ait pas de choses à en dire mais il n'a pas été besoin, par exemple, d'utiliser le droit d'alerte qui permet au Comité de se réunir en cas d'urgence ou de problèmes graves dans le quartier.

### 2- Présentation des modifications de la Charte du Comité de Voisinage :

Stéphane BRIBARD, élu du 10<sup>ème</sup> arrondissement, présente les modifications apportées au projet de Charte de fonctionnement du Comité de Voisinage présenté le 3 octobre, lors de la première réunion du Comité de voisinage.

Suite aux remarques de certains membres du présent Comité et à des échanges avec ces derniers, le projet de Charte a, en effet, fait l'objet d'un travail de clarification et de simplification.

Le projet, amendé, a été envoyé par mail à tous les membres participants en vue de la présente réunion.

Il est tout d'abord rappelé, dans son préambule, l'existence de deux autres comités nationaux prévus par l'arrêté ministériel du 22 mars 2016 : la complémentarité du Comité de

- La possibilité, pour les participants du Comité, de proposer des points à l'ordre du jour a été clarifiée et simplifiée.
- Un paragraphe a été rajouté pour permettre à tout membre de demander de convoquer d'urgence une réunion en cas de « problématique majeure ou d'incident grave » (autrement appelé « droit d'alerte »).

De manière plus générale, la rédaction de la Charte est aujourd'hui plus précise mais aussi plus démocratique et plus collective, afin de favoriser la prise de parole de chacun sans être trop restrictif (la notion de « temps raisonnable » a, par exemple, été préféré à une indication précise en nombre de minutes pour ces prises de parole).

Ces modifications n'ayant pas fait l'objet de nouvelles remarques, la Charte est adoptée. Si des points nécessitaient néanmoins des éclaircissements, à l'usage, ils seraient évidemment discutés collectivement.

Le compte-rendu de la précédente réunion du Comité de voisinage a également été envoyé aux participants en préparation de la présente réunion et n'a fait l'objet d'aucune remarque ni demande de modification.

### **3- Ouverture de la SCMR « Espace Gaïa » : situation du fonctionnement et des usagers la fréquentant**

Élisabeth AVRIL, directrice de Gaïa, fait un point à la 6<sup>ème</sup> semaine de fonctionnement de la SCMR :

- Une soixantaine de passages le 17 octobre, jour de l'ouverture (soit 40 personnes différentes)
- 160 passages par jour pour l'instant (soit 120 personnes différentes)
- 358 personnes inscrites
- Les règles ont été assez vite intégrées par les usagers et le personnel se rode au nouveau dispositif : si des recadrages sur le fonctionnement sont parfois nécessaires, aucun incident particulier ni d'intervention médicale n'est à signaler depuis l'ouverture.

Céline DEBAULIEU, coordinatrice de la SCMR « Espace Gaïa », précise que les consultations médicales et sociales sont très sollicitées. Elle note qu'il y a, parmi les inscrits, des usagers qui avaient initialement annoncé qu'ils ne viendraient pas à la SCMR.

Elle précise, par ailleurs, que les usagers inscrits sont, pour une écrasante majorité, des usagers présents dans le quartier avant l'ouverture de la SCMR et déjà connus de l'antenne mobile du Bus - CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues).

Les équipes de Gaïa sont conscientes qu'il reste des choses à faire à l'extérieur de la SCMR : les équipes ont répondu aux appels téléphoniques soit en allant immédiatement au devant des usagers signalés, pour des intrusions ou regroupements essentiellement (si l'appel est reçu pendant les heures d'ouverture et/ou les heures de maraudes), soit en étant vigilants sur des secteurs signalés sur la messagerie (hors des heures d'ouverture).

Au delà des appels téléphoniques, les maraudes rentrent également en contact avec les usagers réticents à venir à la salle pour essayer de gagner leur confiance.

Le relais avec l'antenne mobile située rue Guy Patin est resté effectif les semaines qui ont suivi l'ouverture (les lundi et mercredi soirs de 16h à 22h) mais il ne stationne plus désormais à cet emplacement (depuis le 21 novembre) car sa fréquentation a considérablement diminué, sa mission a été remplie. D'autres lieux dans Paris sont maintenant plus prioritaires et nécessitent l'intervention de cette antenne mobile.

Elle précise également que Gaïa est en lien régulier avec ses homologues étrangers pour dialoguer sur les problèmes auxquels ils ont pu être confrontés afin d'anticiper au mieux toute situation, par exemple sur les ouvertures et les fermetures.

Élisabeth AVRIL précise qu'aucune overdose ni aucune urgence (hormis un abcès) ont eu à être traitées : le suivi médical est surtout un suivi dermatologique, des traitements de « bobologie » (pansements, etc....) ou encore des dépistages rapides effectués par des médecins et infirmiers.

La SCMR est certes un endroit où l'on consomme mais c'est avant tout un endroit où l'on apprend à consommer « mieux » : certains usagers ont des pratiques d'injection inadéquates et il convient de les sensibiliser aux pratiques les moins dangereuses, limitant au maximum les risques d'infections.

L'assistant social a effectivement été très sollicité, essentiellement pour des questions de logement, de domiciliation administrative et d'ouverture de droits.

Elle rappelle le volet « social » de leur mission qui consiste, au-delà de la stricte supervision de la consommation, à accompagner les usagers vers le soin, à assurer une coordination avec les autres structures de RDR et de soins, et un accompagnement vers les CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Une dizaine d'usagers est venue s'inscrire ou se réinscrire auprès du CSAPA pour un bénéficiaire d'un traitement de substitution.

Une petite proportion des usagers reçus cumulent les difficultés familiales, sociales et aussi physiques et psychiques : la convention avec l'hôpital Fernand Widal prend ici tout son sens. Ça ne fait que commencer mais cet accompagnement en soin et notamment en soins psychiatrique est très important.

La présence de ces usagers très précaires a parfois des répercussions sur l'espace public et leurs problèmes divers ne peuvent se régler en un mois.

Karim TOUZANI revient, quant à lui, sur l'intervention des maraudes de Gaïa depuis l'ouverture :

- Les équipes sont présentes dans les rues du secteur aux heures d'ouverture de la salle et constatent une présence moindre d'usagers dans la rue à ces mêmes heures. Les heures d'ouverture ont, dès le début du projet, été fixées pour correspondre au mieux aux heures de présence des usagers dans l'espace public.
- La physionomie de rue du matin n'a pas changé lorsque la salle est fermée.
- Le lien avec les usagers se fait plus facilement grâce à la SCMR et au dialogue qui peut se créer sur la nécessité d'y aller. La SCMR permet un lien de confiance avec les usagers, notamment les plus « fuyants » auparavant, et permet aussi de rassurer les usagers inquiets du fait de la présence policière importante dans le quartier.

Élisabeth AVRIL indique que les usagers de la SCMR correspondent bien au diagnostic qui les a amenés à présenter ce dispositif, tant dans la typologie des produits consommés (sulfate de morphine, crack et alcool) que dans la grande précarité des usagers. Comme prévu, le dispositif attire les usagers déjà présents dans le quartier et très peu de nouveaux.

#### Questions de différents acteurs :

- Madame MAZLOUMIAN, riveraine, souligne que, selon elle, beaucoup d'usagers présents dans le quartier depuis l'ouverture ne sont pas ceux qu'elle avait l'habitude de croiser auparavant. Nombre d'entre eux sont accompagnés de chiens. Elle souhaite alerter sur l'évolution de la situation au printemps et à l'été prochain car certains sont très bruyants et traversent la rue en toute insécurité. Elle souligne cependant que la police est visible et qu'autour d'elle, les habitants en sont satisfaits, même si quelques commerçants, agacés par les regroupements hors des heures d'ouverture, auraient aimé s'exprimer à ce Comité.
  - ➔ Karim TOUZANI confirme que les usagers présents dans le quartier sont déjà connus par les équipes de Gaïa mais admet qu'ils sont plus visibles depuis l'ouverture de la SCMR. Par ailleurs, la fermeture de l'espace SCNF situé au 110 rue de Maubeuge a peut-être déplacé des usagers vers les rues à proximité immédiate de la Salle. Enfin, un commerçant énervé aujourd'hui voulait venir au Comité de voisinage.
  - ➔ Élisabeth AVRIL précise qu'un important travail de pédagogie est effectué avec les usagers sur leur comportement dans la rue et que ce travail va évidemment être poursuivi tant que nécessaire.
  - ➔ Rémi FERAUD précise que ce Comité de voisinage a vocation à laisser s'exprimer tous les acteurs impliqués dans le quartier mais que l'on ne vient pas justement pas au Comité « parce que l'on est énervé ».
  - ➔ Stéphane BRIBARD rappelle, quant à lui, qu'il a rencontré les commerçants (encore ce vendredi 18 novembre par exemple). L'ouverture de la SMCR les concerne évidemment mais ils ne veulent ou ne peuvent pas tous venir aux réunions, les horaires de celles-ci étant souvent incompatibles avec l'ouverture de leur commerce. Toutefois, ils ont tous la possibilité de le contacter directement et des réunions spécifiques peuvent s'organiser si cela était nécessaire.
- Émeline JANNAUD, parent d'élève de l'école élémentaire Belzunce, souhaiterait savoir pourquoi une autre association intervient rue Guy PATIN à proximité de la SCMR.
  - ➔ Céline DEBAULIEU précise qu'il s'agit de l'association Charonne, qu'elle intervenait dans le quartier le mardi en complément de Gaïa et continuait à le faire depuis l'ouverture de la SCMR mais que, à l'instar du Bus Gaïa, cette intervention a pris fin ces derniers jours.
- Déborah PAWLIK, représentante du groupe LR, voudrait savoir combien d'usagers ont bénéficié des services sociaux et médicaux et combien d'appels de riverains ont été reçus par Gaïa depuis l'ouverture.

- ➔ Céline DEBAULIEU indique que les équipes de Gaïa ont répondu à 6 appels de riverains, pour des intrusions ou des regroupements d'usagers essentiellement. A chaque fois, des équipes se sont rendues sur les lieux pour inciter les usagers à venir dans la SCMR.
  - ➔ Il y a eu environ 350 entretiens sociaux et 200 consultations médicales depuis l'ouverture de la SCMR, sans qu'il soit possible, pour l'instant, d'avoir des détails précis et statistiques sur la nature de ces entretiens.
- Monsieur CHAMPON, Président de l'association « Vivre Gare du Nord Gare de l'Est » s'est étonné, lors d'une visite à la SCMR, de voir des chiens en liberté et sans muselière, à l'entrée de cette dernière.  
Il propose que soit déposé dans l'enceinte de la SCMR un dépliant sur l'obligation légale de les faire tatouer et vacciner.
  - ➔ Céline DEBAULIEU précise que les usagers de drogues sont, quand ils en ont, extrêmement attentifs à la santé et au bien-être de leurs chiens, qui sont tatoués et vaccinés. Par ailleurs, les équipes de Gaïa sont très vigilantes sur cette question, ne serait-ce que pour leur propre sécurité et celle des autres usagers.  
Il est évidemment demandé à chaque usager d'attacher son chien et ce cadre est rappelé très régulièrement.  
Céline DE BEAULIEU tient d'ailleurs à saluer le travail de l'agent de sécurité qui remplit parfaitement sa mission, notamment en ce qui concerne le rappel de ces règles. C'est rassurant pour tout le monde, pour les usagers comme pour les habitants du quartier.
  - ➔ Rémi FERAUD rappelle qu'une des priorités pour ce projet était que les chiens puissent être stationnés dans l'enceinte de la SMCR pour ne pas avoir à être gérés dehors, sur le trottoir, là où il y a des passants. L'expérience dans le 10è du centre Itinérances du 61 boulevard Magenta nous l'a montré : l'absence d'espace intérieur pour des chiens a été longtemps l'une de ses difficultés. Mais la présence de chiens ne doit bien sûr pas être non plus un élément dissuasif pour certains usagers.
- Michel CHAMPON souhaite également souligner que des usagers se font remettre, dans la SMCR, du matériel stérile sans toutefois consommer sur place. Il craint une confusion des genres et se demande si cette pratique est bien incluse dans la démarche de la SCMR et en conformité tant avec son mode de fonctionnement et qu'avec le cahier des charges prévu dans l'arrêté du 22 mars 2016.
- Karine MAZLOUMIAN souligne aussi sa surprise sur ce point non évoqué précédemment.
  - ➔ Élisabeth AVRIL rappelle que la SCMR est portée par un CAARUD dont l'activité consiste à distribuer du matériel stérile. Cette activité exercée au bus mobile a vocation à continuer, même après le déplacement de l'antenne mobile sur d'autres sites. Ce sont plus de 2800 personnes qui étaient connues avec 28000 passages annuels. La mission essentielle de Gaïa reste la lutte contre les infections et la distribution de matériel y contribue fortement. Elle précise d'ailleurs que des usagers insérés socialement viennent chercher ce matériel pour consommer ensuite chez eux par exemple.

Le cahier des charges n'oblige pas à utiliser sur place le matériel distribué. Mais il oblige tout usager qui voudrait consommer sur place à le faire avec le matériel distribué par les équipes, matériel ensuite laissé sur place et qui ne peut pas être emporté une fois qu'il a été utilisé.

→ Olivier ANDRE, chef de projet MILDECA, souligne que cette question montre bien que l'implantation de la SCMR s'inscrit dans une politique globale de réduction des risques qui doit bien sûr se poursuivre dans ce quartier.

Cette distribution de matériel n'est certes pas prévue explicitement dans le cahier des charges de la SCMR, document qui vise à définir ses conditions de fonctionnement et non l'activité du CAARUD, complémentaire à celle de la SCMR.

- Alain GROSRICHARD, membre du collectif « nonàlasalledeshoot », souhaite revenir sur ce point qui, selon lui, rentre en contradiction avec les arguments avancés pour l'ouverture de la SCMR : l'ouverture de la SCMR était présentée comme devant régler les problèmes de consommation dans la rue et ses conséquences puisque tous les usagers consommeraient sur place.

→ Rémi FERAUD rappelle qu'il n'a jamais été promis, par personne, qu'il n'y aurait plus d'injecteurs dans la rue à compter de l'ouverture de la SCMR, ni que tous les problèmes de toxicomanie de rue du quartier seraient réglés. L'ouverture de la SCMR est une partie des solutions. Cela étant, bien que certains aient prédit que la situation serait pire après l'ouverture, ce n'est manifestement pas le cas. Mais un mois est un délai trop court pour avoir des chiffres précis et concrets sur la situation.

Par ailleurs, l'ouverture de la SCMR n'enlève rien à la liberté de chacun : personne ne peut contraindre les usagers à s'y inscrire et à utiliser le dispositif.

Il restera toujours une part d'usagers réticents et opposés à son utilisation : le lien de confiance établi entre Gaïa et les usagers est toutefois un élément primordial pour les inciter à utiliser le dispositif et qu'un maximum y aille.

→ Catherine DUPLESSY, Directrice de SAFE, précise qu'il est trop tôt pour avoir des éléments précis et pertinents sur la présence de seringues dans les récupérateurs pour l'instant. SAFE note toutefois une baisse sur les semaines de novembre mais ces chiffres, non linéaires, sont à analyser avec précaution.

En revanche, le travail de rue de SAFE qui consiste à être en contact avec les usagers pour leur fournir du matériel est en baisse significative depuis l'ouverture de la SCMR : ils rencontrent moins de monde et certains usagers sont plus fuyants du fait de la présence policière dans le secteur Maubeuge/Ambroise Paré.

Depuis un mois, un sociologue est présent rue de Maubeuge 7h par jour (déjà présent à la même période en 2015) a constaté une baisse de 60% des stationnements d'usagers dans cette rue par rapport à l'année dernière.

SAFE a aussi renforcé sa présence pour le ramassage de seringues dans la rue.

Il est à noter que la situation a été compliquée les jours qui ont suivi la fermeture de l'espace SNCF. Les équipes ont alors effectué un travail pédagogique d'orientation vers la SCMR.

Pour SAFE, il est important de savoir où ces usagers se sont aujourd'hui déplacés pour intervenir et entrer en contact avec eux hors des heures d'ouverture de la SCMR.

➔ Rémi FERAUD précise que les tentatives d'intrusion sont désormais essentiellement signalées vers la rue St Vincent de Paul.

Il souhaiterait, si cela est possible pour SAFE, que le Comité de voisinage puisse disposer d'éléments chiffrés sur l'automne pour la prochaine réunion.

➔ Léon GOMBEROFF, directeur d'Espoir Goutte d'Or (EGO), précise que STEP, CAARUD situé 56 boulevard de la Chapelle dans le 18e, distribue 300 seringues par jour et que leur travail s'accompagne d'un message de prévention sur la manière de consommer en réduisant les risques et les nuisances : l'ouverture de la SCMR n'entre pas en contradiction avec leur mission. Consommer dans la SCMR implique pour les usagers un changement dans le mode de consommation dans et en dehors de la Salle.

- Michel CHAMPON tient à souligner qu'il ne partage pas l'analyse de M. André. Il estime que la loi qui autorise l'expérimentation a expressément disposé qu'aucune autre activité ne serait autorisée dans l'enceinte. Il aurait souhaité que les choses soient plus claires vis-à-vis des riverains et considère que l'activité de distribution de seringues désormais installée dans la SCMR l'a été à sa connaissance sans décision administrative ni information des riverains. Tout en reconnaissant l'intérêt de cette activité, il estime que la loi a prévu l'expérimentation d'une salle de consommation et non une telle « pluriactivité » et souhaiterait une clarification sur l'habillage administratif de la structure.

➔ Olivier ANDRE soulève que cette question révèle peut-être d'une incompréhension sur le rôle d'un CAARUD par rapport à la SCMR et envisage que le texte puisse être précisé en ce sens.

➔ Sylvia N'GUYEN-DANG, médecin référent de l'ARS – délégation départementale de Paris, précise que l'arrêté fixant le cahier des charges national relatif à l'expérimentation SCMR prévoit, dans un paragraphe destiné au matériel mis à disposition pour la consommation sur place, que le matériel de RDR fourni dans la SCMR doit être adapté aux besoins des usagers et que ces derniers ont « l'obligation d'utiliser le matériel stérile fourni par la salle de consommation à moindre risques et de déposer le matériel usagé dans des collecteurs spécifiques ».

L'arrêté précise aussi les prestations que la SCMR met en œuvre dans le cadre de ses missions, dont « la mise à disposition de matériel stérile adapté aux consommations des usagers » sans préciser si cela concerne les usagers consommant sur place ou non. Or, cette activité complémentaire s'inscrit dans la politique de RDRD et fait partie du champ de compétences du CAARUD qui porte la SCMR. Elle est nécessaire, d'autant que la SCMR n'est pas ouverte 24h/24h.

- Karine MAZLOUMIAN témoigne que de nombreux habitants pensaient « naïvement peut-être » que tous les usagers de drogue iraient consommer dans la SCMR et que, par conséquent, l'activité de distribution ne serait plus nécessaire.

→ Dante BASSINO, représentant PC, rappelle la nécessité de ne pas créer de cloisonnement pour être efficace dans la RDR.

L'objectif premier de l'ouverture d'un tel dispositif est la limitation des risques pour les usagers. L'autre objectif, celui de la limitation des nuisances à la tranquillité publique, ne peut pas être atteint en un temps record.

Il n'est pas possible d'imposer à des usagers d'aller vers la SCMR, cette obligation n'est de toute façon pas souhaitable et serait très certainement contre-productive.

La confiance avec les usagers se construit dans la durée et la distribution de matériel stérile peut être envisagée comme un « premier pas », une occasion de construire patiemment une arrivée dans la SCMR.

- Pascale KAZIAN, parent d'élève de l'école Maternelle Belzunce, veut souligner la chance qui se présente, avec ce dispositif, de pouvoir arrêter la consommation dans l'espace public et croit au succès de la SCMR, notamment au lien de confiance créé entre Gaïa et les usagers.

→ Pour Rémi FERAUD, il n'est pas envisageable d'aller à l'encontre d'objectifs de santé publique. L'un d'entre eux est d'arriver à un Paris sans Sida à l'horizon 2030, ce qui implique de se consacrer avec un volontarisme absolu à trois catégories de population en particulier : les migrants (essentiellement ceux d'Afrique subsaharienne), la population homosexuelle et les usagers de drogues.

L'activité de CAARUD dans la salle, si elle crée un décroisement artificiel vis-à-vis d'un même public, a le mérite de diminuer la visibilité de la prise en charge de ces usagers : la prise en charge des usagers par la SCMR est mieux intégrée dans le paysage urbain qu'un camion présent plusieurs demi-journées par semaine, tout comme les locaux de Charonne, rue Beaurepaire, sont aujourd'hui dans l'alignement des commerces de la rue.

Sans banderole sur les fenêtres de la rue, on pourrait ne pas savoir que la SCMR est installée rue Ambroise Paré.

Des propositions de modifications pour être concret par rapport à la vie du quartier peuvent être faites par le Comité. Il ne faut pas se fermer des pistes d'évolution dans les deux activités (supervision de la consommation sur place et distribution de matériel stérile).

#### **4- Point de situation sur la sécurité du quartier**

Patricia ADRIAN, commandant chargé de la sécurité de proximité du 10<sup>ème</sup>, présente le dispositif de sécurité autour de la SCMR :

- le dispositif de sécurité comprend du personnel en tenue (en VTT et du personnel de la Brigade Spécialisée de Terrain) et du personnel en civil (Brigade Anti Criminalité du commissariat du 10<sup>ème</sup>) sur un créneau horaire important de 12h30 à 21h30, soit une heure avant ouverture et une heure après fermeture de la SCMR
- un retour peut d'ores et déjà être fait sur la physionomie du quartier un mois après ouverture : il n'y a pas de point de fixation, ni même d'incident ou de difficulté



majeure, à l'ouverture ou à la fermeture de la SCMR, ni même de regroupement pendant les heures d'ouverture.

- L'enjeu de la présence de ce dispositif reste de pouvoir s'adapter à la situation, pendant ou hors de l'ouverture de la salle : les équipes sont notamment vigilantes le matin et le soir, même en début de nuit, particulièrement sur les intrusions dans les halls d'immeubles ou sur les trafics aux alentours de la SCMR. L'adaptation doit se faire de façon permanente.

#### Questions des différents acteurs :

- Thomas WATANABE-VERMOREL, représentant des parents de la crèche Bossuet, voudrait savoir pourquoi certains personnels sont en civil et de combien d'agents se compose ce dispositif.
  - ➔ Patricia ADRIAN précise que les agents en civil (agents de la BAC) sont présents pour enquêter sur les éventuels ventes ou trafics de stupéfiants aux alentours de la SCMR
  - Le dispositif de sécurité « en tenue » est composé d'un équipage « vélo » et d'un équipage « BST », ce qui représente entre 7 et 10 agents.
- Pascale KAZIAN aimerait savoir si les agents ont reçu une formation spécifique pour la prise de contact avec les usagers et les dialogues avec les riverains.
  - ➔ Patricia ADRIAN souligne que tous les personnels ont assisté aux séances de sensibilisation organisée par la MMPCR et animées par Gaïa, notamment dans les Commissariats centraux des 10<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.
- Alain GROSRICHARD rappelle que la vente de stupéfiant est interdite par la loi et souhaiterait savoir si un périmètre est clairement défini pour l'intervention de la Police en cas de vente de stupéfiants, notamment rue St Vincent de Paul, à proximité de la SCMR.
  - ➔ Patricia ADRIAN rappelle que la vente de stupéfiants est interdite partout, en dehors comme à l'intérieur du périmètre.
  - Pour lutter contre le trafic, la Police dispose d'une équipe de la BAC le matin, le soir et la nuit mais qu'il n'est pas toujours possible de travailler aussi efficacement que le voudraient les habitants sur ce secteur.
- Alain GROSRICHARD note que les pouvoirs publics s'étaient engagés, pour ouvrir la SCMR, à ce que toutes les précautions soient prises pour éviter les transgressions de la loi, notamment les trafics. Il déplore que ces précautions ne soient finalement pas tout à fait prises, faute de moyens suffisants.
  - ➔ Rémi FERAUD rappelle qu'un périmètre, régissant le « transport d'une quantité de produit destinée à une consommation personnelle par un usager se rendant à la salle de consommation », a été défini précisément par le Procureur de la République, qui ne souhaite pas le rendre public, bien qu'il ait été cité dans la presse depuis.
  - Par ailleurs, une partie importante des produits consommés par les usagers se rendant à la SCMR ne sont pas de produits illégaux (médicaments sous

ordonnance) et l'enjeu est ici plus complexe que l'opposition autorisation/interdiction.

Enfin, s'il ressent la difficulté aux heures d'ouverture que peut représenter la présence policière pour les usagers, Rémi FERAUD se réjouit des nouveaux effectifs du Commissariat du 10<sup>ème</sup> et des renforts de la BST attendus en décembre car il y a un vrai enjeu sur la présence de policiers en soirée et le week-end, aux heures de fermeture de certains commerces.

- Christian CHARBONNEL, VGNE, entend que la présence policière fait fuir certains usagers et aimerait que cette présence fasse fuir les dealers. Il admet ne pas avoir la réponse à cette question mais souhaite qu'elle soit posée.
  
- Déborah PAWLIK souhaite également faire part de la recrudescence de deal, ou du moins de leur visibilité et réalisation à la vue de tous.  
Elle souhaite également alerter le Comité sur la situation de la sanisette Decaux qui continue à être « une salle de shoot bis », créant un climat anxiogène dans le quartier, tout comme le parking dans la même rue, à l'entrée duquel sont encore trouvées des seringues.  
Lui sont également remontés d'habitants des récits d'altercations et de bagarres entre toxicomanes ou entre toxicomanes et dealers dont la Police doit avoir connaissance.
  - ➔ S'agissant de la recrudescence de deals, Patricia ADRIAN précise que les personnels « en civil » sont particulièrement affectés à la détection de ces phénomènes et qu'elle espère pouvoir détacher des équipages civils supplémentaires dès l'arrivée des renforts de la BST avant la fin de l'année.  
Concernant la sanisette, le dispositif de sécurité a été adapté en conséquence : l'équipage VTT est présente dès 10h30 et l'équipage BST jusqu'à 22h30.  
Par ailleurs, si certains usagers peuvent être gênés par la présence de policiers, les agents créent également un lien crucial avec d'autres consommateurs, réticents parfois à se rendre à la SCMR.
  - ➔ Pour Rémi FERAUD, les dealers ne peuvent pas avoir peur uniquement de la Police mais aussi des peines encourues, ce qui nécessite de démontrer l'existence d'un trafic substantiel. Ce travail, donnant lieu à un traitement judiciaire conséquent, n'est souvent pas visible des habitants.  
Il est difficile de lutter contre les petits trafics mais la présence de la Police est utile dans le secteur car dissuasif : si le Maire comprend d'ailleurs la volonté de la Police et la demande de la Préfecture de Police, que tout se passe bien aux heures d'ouverture de la SCMR, il reste persuadé que c'est aussi en dehors de ces horaires que le travail des effectifs policiers est très utile.
  
- Thomas WATANABE-VERMOREL suppose que la distinction entre « petits trafiquants » et usagers est difficile à effectuer et qu'il doit bien exister des échanges marchands entre les usagers. Le travail de la Police est à saluer en tant qu'interlocuteur avec les usagers.

- Pascale KAZIAN souhaiterait savoir si les formations dispensées aux usagers le sont régulièrement.
  - ➔ Patricia ADRIAN précise que Gaïa et le Commissariat du 10<sup>ème</sup> ont des contacts réguliers et que des réunions fréquentes en dehors des heures d'ouverture de la SCMR.
  - Les nouveaux arrivants vont participer aux séances de sensibilisation et des visites de la SCMR vont être organisées spécifiquement pour les agents, pour lesquels il est important de connaître son fonctionnement et de savoir ce qui s'y passe.
  - ➔ Stéphane BRIBARD souligne que les contacts réguliers et les réunions hebdomadaires entre Gaïa et le Commissariat au sujet de cette expérimentation montre une parfaite communication n'allant pas forcément de soi, sur un sujet si délicat. Ce travail, très porteur, démontre une approche plus humaine de l'usage de l'espace public et des besoins d'information ou de formation peuvent se déterminer lors de ces réunions.
  - Les séances de sensibilisation, dispensées tant dans le 10<sup>ème</sup> que dans le 19<sup>ème</sup>, ont permis un dialogue concret, pragmatique et très opérationnel, nécessaire aux uns comme aux autres.
  - Il faut saluer les moyens supplémentaires non négligeables pour cette année : 50 nouveaux effectifs rejoindront le Commissariat du 10<sup>ème</sup>.
  - Enfin, les contacts sont également réguliers avec les entreprises locales telles que DECAUX, EFFIA et INDIGO pour suivre l'évolution de la situation du quartier et les conséquences de l'ouverture de la SCMR sur leurs équipements.
  - Le travail avec les usagers est un travail progressif, il est impossible de convaincre en un mois les usagers réticents mais il faut souligner que la progression de la fréquentation de la SCMR est significative depuis l'ouverture.
  
- Elfie COMIN, membre de l'équipe d'animation du CQ St Vincent de Paul, aimerait savoir s'il est remarqué une augmentation des deals à l'intérieur de la gare comme à l'intérieur des trains grandes lignes SNCF.
  - ➔ Rémi FERAUD signale que comme beaucoup de stupéfiants arrivent d'Europe du Nord, la Gare du Nord est une porte d'entrée de produits mais la lutte contre les trafics dans l'enceinte de la gare et des trains relève du travail de la police des chemins de fer et des forces de l'ordre spécifiquement affectés à la gare du Nord.
  
- Alain GROSRICHARD souhaite revenir sur un point déjà évoqué : certains produits consommés par les usagers ne sont, en soi, pas des produits illicites (les médicaments dérivés de leur usage notamment). Il aimerait savoir si les équipes de Gaïa contrôlent la provenance de ces produits et les ordonnances éventuellement présentées par les usagers.
  - ➔ Elisabeth AVRIL confirme que certains usagers ont des prescriptions, de sulfates de morphine essentiellement, mais que ces prescriptions ne sont pas contrôlées dans la SCMR, Gaïa n'ayant pas pour mission de lutter contre le trafic de stupéfiants.

Elle-même médecin et, par conséquent, prescriptrice de médicaments comportant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), elle précise que l'usage consiste à noter le nom de la pharmacie sur l'ordonnance et à prévenir cette dernière.

L'usage de ces antidouleurs comme drogues s'est développé dans les années 1990, lorsque 45% des usagers de drogues avaient le Sida et recherchaient, dans l'injection, le soulagement que peut procurer la morphine.

Il y a très peu de trafic de drogues illicites (héroïne et cocaïne) près de la Gare du Nord, et ce depuis très longtemps.

→ S'agissant de la sanisette DECAUX située rue Ambroise PARE, et suite à la question de Déborah PAWLIK, Rémi FERAUD ne s'oppose pas à sa fermeture si cela peut être un élément d'apaisement de l'espace public aux abords de la SCMR.

Toutefois, la disparition trop brusque de ce genre d'équipement, même détourné de leur usage initial, peut entraîner des reports importants vers d'autres lieux comme cela s'est déjà produit par le passé (parkings, enceinte de l'hôpital ou halls d'immeubles).

Il souhaiterait que le Comité de voisinage puisse disposer d'éléments chiffrés sur les traces de consommation pour la prochaine réunion qui se tiendra au début de l'année 2017.

→ Julien MAUPU, responsable d'exploitation des parkings EFFIA, indique que des relevés sont effectués par leurs équipes mais qu'il est trop tôt pour faire un lien avec l'ouverture de la SCMR, d'autant que l'arrivée de l'hiver et la fermeture de l'espace SCNF ont eu des répercussions sur le comportement des usagers et des personnes en errance.

Il indique que les équipes font face à une augmentation de la présence de consommateurs de crack sur l'espace public.

→ Didier CHAGOT, responsable de district des parkings INDIGO, confirme cet état des lieux.

→ Rémi FERAUD rappelle que la SCMR ne s'adresse pas à des consommateurs exclusifs de crack et que le 10<sup>ème</sup> arrondissement est très concerné par la diffusion de cette consommation suite, notamment, à la fermeture pour travaux de la station de métro Château-Rouge.

Il précise qu'il serait favorable à l'ouverture d'une salle pour ces consommateurs, salle que le 10<sup>ème</sup> ne pourra alors pas prendre en charge.

→ Dominique DEMANGEL, élue du 18<sup>ème</sup> en charge de la lutte contre la toxicomanie, estime que la problématique de la consommation de crack est complémentaire à celle de la SCMR. Le public concerné est différent de celui de l'Espace Gaïa, tout comme le sont également les modalités de consommation.

Cette consommation a effectivement augmenté dans le nord parisien et il faut prendre en compte la mobilité de cette population d'usagers, du fait de travaux ou de fermetures notamment : jusqu'à la fermeture de Château Rouge, le deal se faisait « traditionnellement » à Marcadet, la consommation à Château Rouge et le « repos » dans les stations de métro, particulièrement

de la ligne 12. Cette population de crackers se déplace, prend le métro. Elle est moins fixée qu'avant.

→ Patricia ADRIAN précise que le commissariat du 10<sup>ème</sup> travaille en étroite collaboration avec la Brigade du Réseau Ferré (BRF) sur ce secteur (ainsi que vers la Gare de l'Est, Château d'Eau, Strasbourg – St Denis) et sur cette problématique.

→ Rémi FERAUD souligne que la présence de crackers se fait sentir aussi dans des quartiers éloignés de la SCMR. De nombreuses actions policières ont déjà eu lieu et vont continuer dans les stations, sans méconnaître les effets de déplacements possibles. Il n'y a pas de recettes miracle. Mais les actions vont continuer, régulièrement. Il précise que le trafic se concentre essentiellement à l'intérieur même du réseau de la RATP tandis que la consommation se fait également à l'extérieur.

#### **5- Sujets particuliers à suivre :**

##### **- Fermeture de l'espace SNCF rue de Maubeuge :**

Stéphane Bribard rappelle que certains usagers se regroupaient en nombre parfois le long du mur de la Gare du Nord au niveau du 110 de la rue de Maubeuge.

Cet endroit a commencé à être fermé et le sera entièrement dans les prochains jours.

Hervé MOUDEN, référent social de la SNCF, précise que la SNCF est vigilante sur les effets reports de cette fermeture, notamment sur la présence de consommateurs dans la gare, surtout le soir après 20h/21h. Il travaille en étroite collaboration avec les associations de lutte contre la toxicomanie pour venir au contact de ces usagers, notamment par le biais des maraudes déjà existantes.

##### **- Jardin Cavaillé-Coll :**

Un autre lieu a retenu l'attention des participants du Comité de voisinage : ce square, situé en face de l'église St Vincent de Paul, revêt plusieurs usages et est utilisé par de nombreux usagers de drogues.

Stéphane Bribard annonce qu'un groupe de travail va être organisé avec le collectif de parents des écoles Belzunce, l'association Gaïa et l'association « Quartier Partagé » travaillant sur les problématiques d'errance et de lien social.

Ce groupe de travail pourrait démarrer dès le début de l'année 2017.

#### **6- Communication de documents :**

Ce point à l'ordre du jour est un droit de suite , en réponse à la demande de participants qui ont souhaité, lors de la première réunion, avoir connaissance de différents documents, dont les protocoles d'accompagnement et d'intervention prévus dans l'arrêté du 22 mars 2016.

Sylvia N'guyen-Dang de l'ARS (DD75) informe le Comité que ces documents liés à une expérimentation nationale sont en cours de relecture par le Comité de pilotage national. Cette demande de communication a été transmise et est donc traitée par l'instance compétente.

Le Comité de voisinage sera informé, dès que possible, de la suite donnée à cette demande.

Stéphane Bribard souligne que le livret d'accueil de l'Espace Gaïa transmis aux usagers figure dans la pochette de documents distribuée à chaque participant dès le début de la réunion de ce soir. Il est en réalité de format beaucoup plus réduit, de manière à tenir dans une poche.

## **7- Points divers**

Des journées « portes ouvertes » sont à nouveau prévues par Gaïa pour faire découvrir les locaux et rencontrer l'équipe les jeudi 24 novembre, 8 et 15 décembre entre 10h et 12h30. Ces journées sont un élément essentiel au lien entre la SCMR et son environnement. Les retours des journées précédentes ont d'ailleurs été très positifs.

A la demande de Dante BASSINO, demande approuvée par le Maire, Gaïa pourrait envisager d'organiser des journées « portes ouvertes » le samedi matin, ce qui permettrait à un public ne pouvant pas se libérer en semaine de découvrir l'équipe et les locaux.

Par ailleurs, une version numérique du flyer pourra être envoyée aux membres qui le souhaitent.

Les parents d'élève de l'école Belzunce souhaite attirer l'attention des élus et du Comité sur la tenue d'enquête statistique auprès de parents à la sortie de l'école le 21 novembre dernier.

→ Stéphane BRIBARD rappelle que l'évaluation scientifique est dirigée par Marie JAUFFRET- ROUSTIDE et qu'il n'a pas connaissance d'une telle enquête à la sortie de l'école. Aucune autre enquête officielle que celle de l'INSREM n'a été portée à sa connaissance.

→ Remi FERAUD insiste sur la nécessité d'être vigilant quant à ce genre de pratiques.

**8- La date du jeudi 26 janvier 2017 est proposée pour la prochaine réunion du comité de voisinage.**

## Présents :

### Collèges habitants :

Isabelle BEAUFILS et Elfie COMIN (CQ St Vincent de Paul), Elisabeth CARTERON et Didier VINCENT (Action Barbès), Michel CHAMPON et Christian CHARBONNEL (VGNE), Alain GROSRICHARD et Jean-Luc SALOMOND (collectif « nonalasalleshoot »), Pascale KAZIAN (école maternelle BELZUNCE), Émeline JANNAUD (École élémentaire Belzunce), Thomas WATANABE-VERMOREL (Crèche Bossuet), Karine MAZLOUMIAN

### Collège institutions et entreprises locales :

Patricia ADRIAN (Commissariat du 10<sup>ème</sup>), Jean-Paul BIDAUD (Ville de Paris-DPE), Daniel DAUPHANT (Ville de Paris – DPSP), Benjamin VAN PETHEGEM (RATP), Hervé MOUDEN (SNCF), Bob IYOLO et Julien MAUPU (EFFIA), Didier CHAGOT (INDIGO), Claire LAURAS (JC DECAUX), Bénédicte ISABEY (AP-HP)

### Collège élus :

Rémi Féraud (Maire du 10<sup>e</sup>), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Dante BASSINO (Élu M10, groupe PCF), Déborah PAWLIK (Élue M10, groupe LR), Dominique DEMANGEL (Élue chargée de la lutte contre la toxicomanie, Mairie du 18<sup>ème</sup>), Antoine BASTIDE (Ville de Paris, directeur de cabinet de Bernard JOMIER), Caroline BOURGUET (Ville de Paris, cabinet de Colombe Brossel).

### Collège associations et institutions toxicomanie/santé :

Elisabeth AVRIL, Céline DEBAULIEU, Karim TOUZANI et Charlotte MEVIL-BLANCHE (GAÏA), Sandrine FORTUNEE (Coordination Toxicomanies), François DIOT (CAARUD Beaurepaire B10), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Véronique HENRY KAGAN et Aline PELTIER (AREMEDIA), Emmanuelle SARB et Justine ROQUESALANE (ARC75), Carmen BACH et Isabelle JEANNES (MMPCR), Olivier ANDRE (MILDECA), Sylvia N'GUYEN-DANG (ARS), Pascale BONNET (Préfecture IdF).

## Documents remis :

- Ordre du jour
- Compte-rendu de la réunion précédente
- Charte de fonctionnement modifiée
- Dossier de presse de l'ouverture de l'Espace Gaïa
- Livret d'accueil de l'Espace Gaïa
- Flyer des portes ouvertes à venir